



DELIBERATION

**présentée lors de l'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie le 26 novembre 2020
et votée par consultation électronique le 1^{er} décembre 2020**

Délibération relative au pilotage par la CCI de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA) d'Evian

CONTEXTE

Dans le cadre de son projet urbain, la ville d'Evian va engager dans les mois à venir la requalification d'espaces publics emblématiques tels que les quais.

Ces chantiers occasionneront une gêne anormale et durable aux professionnels (et notamment des difficultés d'accès aux commerces qui peuvent influencer sur leur activité) ; la commune d'Evian a donc réfléchi à la mise en place d'une commission d'indemnisation à l'amiable (CIA) à destination de ses commerçants -à l'image de ce qui se fait sur Annemasse Agglo.

Depuis 2018, la CCI Haute-Savoie collabore avec la ville Evian pour finaliser cette procédure et ses modalités de mise en œuvre. Les grands principes d'accompagnement des entreprises ont été validés par le Conseil Municipal d'Evian en décembre 2019, prévoyant que la CCI Haute-Savoie fasse non seulement partie de cette commission (avec la CMA et l'UCA), mais qu'elle en assure également le pilotage : élaboration du règlement d'aide, instruction des dossiers et présentation en commission, gestion des fonds...

Cette prestation de la CCI Haute-Savoie sera facturée à la commune d'Evian, à hauteur de 1 744 €HT par dossier traité.

A ce jour une proposition de mission relative à la gestion de la CIA par la CCI Haute-Savoie pour le compte de la ville d'Evian a été transmise. Elle comprend :

- Une phase amont réalisée par le pôle Economie & Développement local pour établir le règlement et les modalités de mise en œuvre de la commission, ainsi que les temps d'animation et de coordination de la CIA.
- Une phase d'instruction qui pourra être conduite selon l'immatriculation de l'entreprise soit par la CCI soit par la CMA (qui facturera alors 1 000 € nets de TVA à la CCI)

Le projet de règlement a été élaboré par la commune et la CCI et a été validé en conseil municipal le 28 septembre dernier. Le conventionnement formalisant la gestion déléguée à la CCI de la CIA et de celle du fonds destiné à indemniser les pétitionnaires est en cours de finalisation, tout comme la délibération que doit prendre la mairie d'Evian à ce sujet.

Il faut préciser que le planning des travaux (et donc le lancement de la prestation) est encore à affiner mais leur démarrage est prévu pour début 2021.

Ces éléments, qui ont été présentés lors de la réunion de Bureau du 15 septembre 2020, doivent maintenant être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de la CCI Haute-Savoie.

Je vous propose donc la délibération suivante :

.../...

DELIBERATION

Vu la décision de la commune d'Evian :

- *De mettre en place une Commission d'Indemnisation à l'Amiable à destination des commerçants qui pourraient être impactés par d'importants travaux de requalification urbaine à venir,*
- *Et de confier à la CCI Haute-Savoie le pilotage opérationnel de cette Commission d'Indemnisation,*

Après avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de cette mission par la CCI Haute-Savoie qui prévoient notamment :

- *L'élaboration du règlement de la commission*
- *L'instruction des dossiers*
- *La délégation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'instruction des dossiers des entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers,*
- *L'animation de la commission,*
- *Et la gestion des fonds*

Etant entendu que cette prestation sera facturée par la CCI Haute-Savoie à la commune d'Evian 1 744 €HT par dossier traité (avec une rétribution de 1 000 € nets de taxe à la CMA pour chacun des dossiers que cette dernière serait amenée à instruire),

Les Membres Elus de la CCI de la Haute-Savoie, réunis en Assemblée Générale Statutaire le Jeudi 26 Novembre 2020

- *Valident le déploiement de cet accompagnement selon les modalités prévues et qui devront faire l'objet d'une formalisation, via une convention signée avec la commune d'Evian,*
- *Donnent tous pouvoirs au Président de la CCI Haute-Savoie afin d'accomplir l'ensemble des démarches, produire et signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette prestation.*

Résultat du vote

Quorum : 19

Nombre de membres : 38

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

BOURRET Marie-Elisabeth, BUCHHOLZER Jean-François, BUTTAY Jean-François, CARRIER Philippe, CECCON Christophe, DANOIS Véronique, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain, DUFOUR Annie, DUPESSEY Carole, FADILI Khadija, FEDELE Claude, FERIGO André, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, PLANCHAMP Marie-Pierre, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.

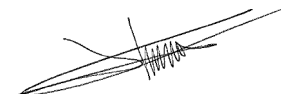
Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de refus de vote : 0

Le Secrétaire
Thierry DETURCHE



Le Président
Guy METRAL

